

*Initiatives parlementaires*

la mer sans la ratifier signifie que le Canada tente de protéger ses propres intérêts sans tenir compte de ses responsabilités internationales; c'est une politique qui produirait le contraire du but recherché. Il sera difficile d'obtenir que les autres nations acceptent d'établir des principes de développement durable pour les pêches et la haute mer si l'on agit ainsi sans voir plus loin.

• (1720)

En conclusion, j'aimerais dire que même si le gouvernement ne l'admet pas, du moins officiellement, certaines sociétés minières internationales et canadiennes exercent des pressions sur le gouvernement pour qu'il n'accepte pas l'article XI de la convention. On m'a dit que les sociétés Inco et Noranda font toutes deux partie de consortiums miniers dirigés par des firmes américaines. Des avocats américains représentant ces consortiums ont fait des représentations auprès du gouvernement canadien pour lui demander de revoir les dispositions concernant l'exploration minière sur les fonds marins et de ne pas signer la convention tant qu'on n'aurait pas apporté ces modifications.

Il y a un intérêt public en jeu ici, un intérêt beaucoup plus vaste et important et aux conséquences bien plus grandes à long terme que ceux de l'industrie minière et du secteur privé. Il y a ici un intérêt public en jeu.

On peut se demander pourquoi, au cours des sept ans qu'il est au pouvoir, le gouvernement du Canada s'est montré plus sensible aux problèmes lointains qu'aux problèmes immédiats de nos pêcheurs et à ceux, à long terme, des collectivités touchées.

On ne saurait nier que la Convention du droit de la mer est utile à l'industrie de la pêche. Le gouvernement actuel l'a d'ailleurs reconnu à plusieurs reprises.

Enfin, la crise provoquée par l'épuisement dramatique de nos stocks de poissons au large de la côte canadienne requiert une action cohérente. Cette action cohérente consiste d'abord à ratifier la Convention du droit de la mer, une convention qui, comme j'ai tenté de vous le démontrer cet après-midi, ne peut que favoriser le développement durable des ressources marines le long du littoral de nos trois océans, et ce, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Voilà tout ce que j'avais à dire.

**M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole pour participer à ce débat.

Je félicite le député de Davenport d'avoir soulevé cette question des plus importantes bien que je doive avouer ne pas être totalement d'accord avec lui sur sa proposition. J'aimerais répondre à un certain nombre d'affirmations qu'il a faites.

Comme moi, il a eu le privilège de faire partie de la délégation canadienne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Comme moi, il était présent le jour où le Canada a connu son heure de gloire et que le groupe de Santiago, formé de 40 pays, a proposé que soit tenue dans les plus brefs délais une conférence internationale sur la pêche hauturière, sur la surpêche et sur la gestion des stocks transfrontières, ce qui était en fait une proposition canadienne. Ce fut vraiment un grand jour pour le Canada et pour tous les Canadiens, le jour où cette proposition fut incluse dans l'Action 21. C'est un des résultats les plus importants de la Conférence de Rio et il convient de rendre honneur à qui de droit. J'aimerais profiter de cette occasion pour rendre hommage non seulement au ministre des Pêches et des Océans et au ministre de l'Environnement qui ont joué un rôle clé à la conférence et sans qui cet important progrès n'aurait pas eu lieu, mais également aux fonctionnaires Bob Applebaum et Serge Avril, du ministère des Pêches et des Océans et du ministère des Affaires extérieures, qui ont si remarquablement bien présenté le point de vue canadien.

Pour ce qui est de la ratification, comme pour bien d'autres choses, la question n'est pas aussi simple que voudrait nous le faire croire mon ami d'en face. Comme il l'a dit lors de son intervention, la principale raison pour laquelle le Canada n'a pas encore ratifié la convention c'est qu'à l'exception de l'Islande, pas un autre pays industrialisé ne l'a encore fait. Cela n'a naturellement rien à voir avec les dispositions concernant l'extension de la limite de 200 milles et le contrôle des ressources des pêcheries, etc., mais plutôt avec l'exploitation minière des fonds marins et les ressources minières sous-marines.

Tous les pays industrialisés de l'hémisphère occidental à l'exception de l'Islande nourrissent des inquiétudes à cet égard et c'est pourquoi ils ne l'ont pas ratifiée.